

Formez vous aux habilitations électriques :

BO-HO-HOV-BE-BS

Dans le cadre du :

PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION 2017-2019



Se spécialiser pour un métier

Pour qui ?

- Demandeurs d'emploi, salariés sous contrat aidé et d'insertion, personnes bénéficiaires d'emplois d'avenir, sous contrat d'insertion par l'activité économique, salariés à temps partiel (durée inférieure à 24 heures par semaine), personnes en Congé de Libre Choix d'Activité à temps plein et privées d'emploi.

- **BO, HO, HOV** : Exécutant de travaux d'ordre non électrique : toute personne devant réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens (peinture, nettoyage, désherbage,...) ou dans un environnement électrique (travaux BTP à proximité des lignes électriques aériennes ou enterrées)

- **BS, BE manœuvre** : Chargé d'intervention élémentaire en BT : Toute personne n'étant pas électricien de métier, devant réaliser hors tension des opérations simples sur des installations électriques BT (remplacement de fusibles ou de lampes, démontage, connexion de prises ou interrupteurs) : gardiens d'immeuble, agents de maintenance, peintres, menuisiers, plaquistes,...

Lieu et Date de la formation :

- Réunion d'information collective le **23 Novembre 2017 à 13H30** et le **27 Novembre à 9h30** au **GRETA du Lycée Jean-Baptiste Corot de Beauvais**
- Formation sur 2 jours (14 heures) les **18 et 20 Décembre 2017** au **Lycée Jean-Baptiste Corot de Beauvais**

Les pré-requis ?

Avoir un projet professionnel nécessitant de réaliser des travaux d'ordre non électrique dans un local réservé aux électriciens (nettoyage, peinture, entretien d'espace vert, etc.) ou dans un environnement électrique.

Les objectifs :

Etre capable de travailler dans une zone ou un emplacement à risque spécifique électrique sans réalisation d'opération d'ordre électrique (exemples : travaux de peinture, de maçonnerie...).

Programme synthétique :

- Connaître les dangers de l'électricité.
- Être capable d'identifier et d'analyser le risque électrique mais aussi les autres risques présents lors d'une opération dans un environnement électrique.
- Connaître les prescriptions et procédés de prévention du risque électrique et savoir les mettre en œuvre conformément au code du travail
- Être informé de la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.

Contactez- nous !

Par téléphone au **03 44 12 14 90** ou
par mail : greta.2o@ac-amiens.fr